

Fiche de données de sécurité

Kodiak Wildlife Deterrent Horn

Peut être utilisé pour se conformer aux normes OSHA Hazard Communication Standard. 29 CFR 1910.1200(g). Les normes doivent être révisées pour des exigences particulières.

Mesures d'identification rapides
08.23.2019

SECTION 1 - PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT: Produit FRONTIERSMAN Inert pour entraînement contre les attaques d'ours

SYNONYMES: répulsif inerte pour ours, vaporisateur de gaz inerte pour entraînement

NOM CHIMIQUE: ND - Dispositif d'entraînement

UTILISATION: Contenant pressurisé tenu en main qui projette un produit INERTE, POUR ENTAÎNEMENT SEULEMENT!!

DE MODÈLES: KWBH

Nom du fabricant: Security Equipment Corporation

Téléphone d'urgence: 800-325-9568

Adresse: 747 Sun Park Drive

Autres appels: 636-343-0200

Ville, État, Code postal Fenton, MO 63026

Télécopieur: 636-343-1318

Fabriqué pour: La vente et l'entraînement

Des informations supplémentaires sont disponibles d'Info Trac. Tél. +1-800-535-5053

Informations en cas d'urgence: Tél. +1-352-323-3500 Télécopieur +1-352-323-0050

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES

CARACTÈRES DANGEREUX DES SUBSTANCES

SUBSTANCE DANGEREUSE. PRODUIT TRÈS IRRITANT. MARCHANDISES DANGEREUSES. CONTENU SOUS PRESSION. Selon les normes de la NOHSC et du code ADG.

PRODUIT IRRITANT POUR LA PEAU, LES YEUX, LES SYSTÈMES DIGESTIF ET RESPIRATOIRE. CONTENU SOUS PRESSION. GARDEZ HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. NE PERFOREZ PAS ET N'INCINÉREZ PAS LE CONTENANT. N'EXPOSEZ PAS À LA CHALEUR ET NE RANGEZ PAS À DES TEMPÉRATURES DE PLUS DE 120 DEGRÉS F. N'UTILISEZ PAS LE PRODUIT APRÈS LA DATE DE PÉREMPTION DU CONTENANT. CONTENU DANGEREUX, À UTILISER AVEC PRUDENCE.

Classement HMIS:

Santé: 1

Feu: 1

Réactivité: 0

Une irritation est peu probable et ces dispositifs ne devraient pas causer d'irritations chez la plupart des personnes. Cependant, un peu d'irritation peu se produire. Si de l'irritation se produit, elle devrait prendre la forme décrite ci-dessous:

Signes et symptômes d'une exposition: Les ingrédients peuvent causer une légère irritation dans toutes les voies d'accès.

YEUX: Le liquide ou les vapeurs peuvent causer de légères rougeurs, une légère sensation de brûlure, un peu de larmoiement, d'enflure et/ou de douleur.

PEAU: Un contact répété ou fréquent avec la peau peut causer une légère sensation de brûlure, de légères rougeurs ou provoquer des irritations de la peau et des dermatites.

INGESTION: Une ingestion peut provoquer une légère irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac en plus de causer de la nausée, des vomissements et/ou de la diarrhée.

INHALATION: Peut causer une légère irritation au niveau des voies respiratoires et aussi de la toux, des éternuements, de la difficulté à respirer, des serremments au niveau du thorax et de l'irritation de la gorge et des poumons.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES: Peut affecter temporairement et légèrement, des personnes souffrant d'asthme ou d'emphysème.

DONNÉES CANCÉROGÈNES: Aucun des ingrédients contenus dans ce produit n'est reconnu par l'OSHA, l'IARC ou le NTP comme cancérigène.

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION AU SUJET DES INGRÉDIENTS

Élément (s) dangereux (nom(s) usuel(s) et chimique(s))	Contenu(s)	OSHA	TWA	ACGIH TLB	Cancérogène (oui/non)
Monobutyléther de diéthylène glycol # CAS 112-34-5		**	ND	10 ppm	Non
Propylèneglycol # CAS 57-55-6		**	ND	ND	Non
HFC-134a CAS# 811-97-2		ND	1000 ppm	ND	Non

** Les autres ingrédients sont des secrets industriels comme le définit le Hazard Communications ACT 29 CFR 1910.1200(g) Para 1 (1) fin de l'appendice D jusqu'à CFR 1910.1200(g).

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Procédures d'urgence et premiers soins: La gamme inerte ne contient pas de matières actives. Des irritations sont très peu probables. Si elles se produisent, éloignez la victime de la zone contaminée et enlevez les vêtements contaminés. Fournir de l'air frais à la victime et rincez abondamment à l'eau fraîche. Consultez le médecin si les symptômes persistent.

VOIES D'ENTRÉE -

1. Inhalation - Éloignez la victime de la zone contaminée immédiatement. Fournir de l'air frais. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Si la victime ne respire pas, pratiquez la RCR. Obtenez une aide médicale d'urgence.
2. Yeux - Seule la personne exposée ou une personne des services médicaux d'urgence devrait enlever les verres de contact de la personne exposée. Irriguez avec de l'eau fraîche pour au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que la personne soit mieux. Obtenez de l'aide médicale si l'irritation persiste.
3. Peau - Rincez à l'eau fraîche pour au moins 15 minutes. Lavez avec un savon doux et de l'eau. Obtenez de l'aide médicale si l'irritation persiste.
4. Ingestion - NE PAS FAIRE VOMIR. Si la victime est consciente et n'éprouve aucune convulsion, rincez la bouche avec de l'eau. Boire du lait ou de l'eau. Téléphonez au 800-535-5053 ou consultez un médecin immédiatement. Si la victime est en convulsions ou inconsciente, n'administrez rien par la bouche. Assurez-vous que les voies respiratoires de la victime sont dégagées et couchez la victime sur le côté avec la tête plus basse que le corps. Transportez IMMÉDIATEMENT la victime à l'hôpital.

SECTION 5 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Classement d'inflammabilité 16 CFR 1500.45: NON INFLAMMABLE

Point d'éclair: ND Température d'auto-inflammabilité: ND

Agent extincteur: Halon, dioxyde de carbone, poudre chimique ou eau

Techniques spéciales de lutte contre l'incendie: Portez un respirateur ou appareil respiratoire autonome.

Feux spéciaux et risques d'explosion: La fumée peut irriter les yeux et les muqueuses. Les contenants peuvent exploser sous la chaleur du feu.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Étapes à suivre en cas de dispersion ou de déversement du matériel: Essayez les déversements peu importants à l'aide d'une matière absorbante. Si le déversement est important, utilisez un appareil respiratoire pour éviter l'irritation et ramassez le matériel absorbant.

Si vous êtes à l'intérieur: Aérez la zone et après avoir utilisé un produit absorbant, lavez la zone avec du savon et de l'eau froide.

Si vous êtes à l'extérieur: Demeurez contre le vent.

Méthode d'élimination des déchets: Éliminez les déchets conformément aux lois et règlements en vigueur.

SECTION 7 - MANIPULATION ET REMISAGE

Précautions à prendre lors de la manipulation et du remisage: Remisez en position verticale dans un endroit frais et sec. Évitez le contact direct avec la lumière et la chaleur. N'EXPOSEZ PAS à des températures supérieures à 120 degrés F/50 degrés C. NE PERCEZ PAS et n'incinerez pas le contenant.

Autres précautions: Assurez-vous que le contenant est dans un endroit sécuritaire afin d'empêcher toute rupture accidentelle.

SECTION 8 - MÉTHODES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION ET DE PROTECTION PERSONNELLE

Protection respiratoire: Pas exigée normalement dans des endroits bien aérés, cependant, un appareil de protection approuvé NIOSH peut être nécessaire si le matériel est utilisé dans des espaces confinés. Évitez une surexposition pendant de longues périodes dans des lieux clos.

Ventilation: Oui

Gants de protection: Suggérés (pas obligatoires)

Protection oculaire: Oui. Une exposition sans protection est acceptable dans un environnement de formation.

Autre vêtement/équipement de: Non requis

Pratiques en matière de travail et d'hygiène: Évitez l'absorption du produit dans les vêtements. S'il y a absorption, enlevez et lavez les vêtements aussitôt. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous manipulez le produit.

Contrôles techniques: Une bonne ventilation lorsque le travail se fait dans un espace confiné.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et odeur	Couleur transparente	État physique:	liquide
Point d'ébullition	370 degrés F.	Densité spécifique (H ₂ O = 1)	0,8144 @ 20 degrés C
Solubilité dans l'eau:	non soluble	Pression de vapeur	100

SECTION 10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Instable		Conditions à éviter	Incompatibilité (matériaux à éviter)	ND
	Stable	X			
Polymérisation	Peut se produire				
risquée:	Ne se produira pas	X	Conditions à éviter	Produits de décomposition dangereux	ND

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Test Draize conventionnel : peau, lapin, 500 mg	Sévérité: légèrement irritant
Test Draize conventionnel: yeux, lapin, 100 mg	Sévérité: lé légèrement irritant
EXPOSITION AIGUË PAR INHALATION LC50 (rat):	> 100,5 mg/L

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ce produit n'a pas été testé pour son impact sur l'environnement.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination:	Consultez les règlements fédéraux, provinciaux et locaux.
	Évacuez le contenu dans une zone sécuritaire et jetez le contenant.

SECTION 14- INFORMATION AU SUJET DU TRANSPORT**INFORMATION DOT HM-181**

	TERRE	AIR
Désignation officielle de transport:	Quantité limitée	Aérosol, non inflammable
Classe ou "division" de risque:	Aucune	2,2
Numéro d'identification:	Aucun	UN1950
Type d'emballage:	Aucun	Aucun
Étiquette (s) exigée (s)	Aucune	2,2

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT INTERNATIONAL

Les règlements peuvent varier d'un pays à un autre. Vérifiez les règlements pour votre pays.

	TERRE	AIR	MER
Désignation officielle de transport:	Quantité limitée	Aérosol, non inflammable	Aérosol, non inflammable
Classe ou "division" de risque:	Aucune	2,2	2,2
Numéro d'identification:	Aucun	UN1950	UN1950
Type d'emballage:	Aucun	Aucun	Aucun
Étiquette (s) exigée (s)	Aucune	2,2	2,2 Quantité limitée

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

LOI RELATIVE AU CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:	Ce produit est conforme aux exigences du U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) pour l'inventaire des produits		
SARA TITLE III, SECTION 313:	Non inscrit		
CLEAN AIR ACT (CAA):	Non inscrit		
CLEAN WATER ACT (CWA) :	Non inscrit		
CALIFORNIA PROPOSITION 65:	Non inscrit		
MASSACHUSETTS RIGHT TO KNOW:	Non inscrit		
PENNSYLVANIA RIGHT TO KNOW:	# CAS 112-34-5	57-55-6	
NEW JERSEY RIGHT TO KNOW:	# CAS 112-34-5	57-55-6	
SYSTÈME CANADIEN D'INFORMATIONS CONCERNANT LES MATIÈRES DANGEREUSES EN MILIEU DE TRAVAIL (WHMIS):	Non inscrit		

SECTION 16- AUTRE INFORMATION

Le format et la préparation sont conformes au ANSI Z400.1-1993

DÉCLARATION DE NON RESPONSABILITÉ: Ce document est une description générale des exigences de la fiche de données de sécurité selon le Hazard Communication Standard (voir 29 CFR 1910.1200(g) et appendice D de 29 CFR 1910.1200). Il ne change ni ne détermine la responsabilité en matière de conformité aux normes de la Occupational Safety and Health Act de 1970. Puisque l'interprétation et la politique d'application peuvent changer avec le temps, le lecteur devrait consulter l'interprétation et les décisions actuelles de la OSHA selon l'Occupational Safety and Health Review Commission et la cour pour plus d'informations concernant les exigences des normes de la OSHA. Notez bien que les états qui ont un plan d'action approuvé par l'OSHA peuvent avoir des exigences supplémentaires pour les fiches de données chimiques de sécurité qui sont différentes de celles mentionnées ci-dessus. Pour plus d'information sur ces normes, s.v.p., visitez le <http://www.osha.gov/dcs/osp/statestandards.html>.